



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animateur : M. MOZGALA
Membres : Mmes FORBIN, LEBLOND, QUENTEL,
MM. BEAUJOUAN, EYL, LE BOULC'H, LE PRUNENEC
CD : M. FORNARELLI
Excusés : MM. BEZIA, RAMACKERS

PV du 13 janvier 2026

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

DEROGATIONS – SAISON 2025/2026 – HORAIRES DE LA DERNIERE RENCONTRE

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle. La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).

Lors de la dernière rencontre se déroulant sur le weekend des 16 et 17 mai 2026, en cas de terrain fermé par Arrêté Municipal, il sera demandé un terrain de repli qui devra être validé par la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées. Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.



CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- **Championnat ou coupe**
- **Catégorie**
- **Division et poule**
- **Numéro du match**
- **Date**

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et à 8 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).



DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaire : demande de délégué officiel).

Arrêté Municipal de la Mairie de VILLABE

Fermeture du complexe du Bras de Fer (terrain en herbe) du 23 septembre 2025 au 31 mai 2026 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de VIGNEUX

Fermeture des structures sportives les jours fériés.

Arrêté Municipal de la Mairie de GIF-SUR-YVETTE

- Les complexes sportifs de Courcelle et de Moulon seront fermés chaque année :
 - la deuxième semaine des vacances d'automne, de février et de printemps,
 - les week-ends des vacances scolaires, excepté le premier samedi des vacances.
- Les installations sportives du Centre, du Parc des sports Michel Pelchat et des Goussons seront fermées chaque année :
 - la première semaine des vacances d'automne, de février et de printemps,
 - les week-ends des vacances scolaires, excepté le premier samedi des vacances.

Arrêté Municipal de la Mairie de PALAISEAU

Fermeture du terrain synthétique su stade George Collet à partir du 3 novembre 2025 au 1^{er} mars 2026 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de LISSES

Fermeture du stade Stéphane Diagana le dimanche 25 janvier 2026 de 8h00 à 13h00.

Arrêté Municipal de la SAINT MICHEL SUR ORGE

Fermeture des terrains (gazon et schiste) du stade Lucien Simon le dimanche 25 janvier 2026.

Arrêté Municipal de la Mairie de VERT LE GRAND

Fermeture du complexe sportif Serge DASSAULT à partir du 9 janvier 2026 jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté Municipal de la Mairie de WISSOUS

Fermeture du terrain Château Gaillard à partir du 7 janvier 2026 au 8 mars 2026 inclus.

Courriel de VAL D'YERRES VAL DE SEINE

Fermeture du stade des Bergeries à partir du 13 janvier 2026 jusqu'à nouvel ordre.



COUPES

A jouer le 10 janvier 2026

- **U14 (1/16^{èmes} de finale)**
- **SENIORS F A 11 (cadrage avant ¼)**
- **SENIORS F A 8 (cadrage avant ¼)**
- **U18 F A 8 (cadrage avant ¼)**

A jouer le 11 janvier 2026

- **SENIORS ESSONNE (1/16^{èmes} de finale)**
- **U18 (1/16^{èmes} de finale) Exempt : BRETIGNY FCS**
- **U16 (1/16^{èmes} de finale)**

Rappel :

A partir des seizièmes de finale, les clubs dont les équipes sont encore qualifiées en coupes Gambardella et L.P.I.F.F. devront présenter une équipe :

- article 4.4 du règlement de la Coupe de l'Essonne Seniors,
- article 4.5 du règlement des Coupes de l'Essonne U18 et U14
- article 4.6 du règlement de la Coupe de l'Essonne U16.

COUPE DE L'ESSONNE : Défraiement des arbitres

Pour les matchs de Coupe de l'Essonne, lorsqu'il y a trois arbitres officiels désignés, l'imputation des frais d'arbitrage se répartit de la façon suivante :

- Les frais d'arbitrage pour l'arbitre central et l'assistant 1 sont à la charge du club recevant
- Les frais d'arbitrage pour l'assistant 2 sont à la charge du club visiteur

RAPPEL IMPORTANT

En Coupe, les frais d'arbitrage seront débités sur le compte club. Aucun club ne doit payer directement l'arbitre.



Calendrier prévisionnel des prochains tours des Coupes :

	Cadrage DB 29/01/2026	1/16^{ème} DB 29/01/2026	1/8^{ème} DB 08/03/2026	1/4	1/2
Seniors Essonne		11/01/2026	22/02/2026	05/04/2026	26/04/2026
Seniors District			22/02/2026	05/04/2026	26/04/2026
Vétérans			22/02/2026	05/04/2026	26/04/2026
+ 45 ans			22/02/2026	05/04/2026	26/04/2026
+ 55 ans			22/02/2026	05/04/2026	26/04/2026
CDM			22/02/2026	05/04/2026	26/04/2026
U18			22/02/2026	05/04/2026	26/04/2026
U16		11/01/2026	22/02/2026	05/04/2026	26/04/2026
U14		10/01/2026	21/02/2026	04/04/2026	18/04/2026
Seniors F à 11	10/01/2026 avant 1/4			04/04/2026	18/04/2026
Seniors F à 8	10/01/2026 avant 1/4			04/04/2026	18/04/2026
U18 F à 8	10/01/2026 avant 1/4			04/04/2026	18/04/2026
U15 F à 8			21/02/2026	04/04/2026	18/04/2026

Prochain Tirage le 3 février 2026 à 18h30

COUPES ESSONNE FEMININES

FMI NON PARVENUES DU 10 JANVIER 2026

Seniors F à 11

Match n° 55264569 * ATHIS-MONS USO 1 / ORSAY BURES FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 20 janvier 2026.



U18 F à 8

Match n° 55264736 * VIRY CHATILLON ES 1 / SACLAS MEREVILLE US 1

1^{ère} et unique demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 20 janvier 2026, sous peine de match perdu (art. 14 de la Coupe).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

Seniors F à 11

Match n° 55264570 du 10 janvier 2026

LINAS MONTLHERY ESA 1 / WISSOUS FC 1

Suite à la fermeture du terrain de LINAS, la rencontre est inversée.

La rencontre s'est jouée à WISSOUS à 16h00.

Match n° 55264571 du 10 janvier 2026

BOISSY FC 91 1 / VAL YERRES CROSNE 1

Suite à la fermeture des terrains de BOISSY SOUS ST YON, la rencontre est inversée.

La rencontre s'est jouée à YERRES à 18h00.

Match n° 55264572 du 10 janvier 2026

IGNY AFC 1 / EVRY FC 1

Demande d'IGNY AFC de changement d'horaire et de terrain via Footclubs, le 7 janvier 2026 pour jouer à 16h30 au stade Jean Moulin (terrain synthétique).

Accord d'EVRY FC.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à IGNU AFC pour demande tardive.

U18 F à 8

Match n° 5264737 du 10 janvier 2026

PAYS LIMOURS ENT 1 / LONGJUMEAU FC 1

Suite à la fermeture des terrains de LIMOURS, la rencontre est inversée.

Courriel de PAYS LIMOURS ENT en date du 9 janvier 2026 à 11h10 nous informant du forfait (avisé) de son équipe pour cette rencontre.

L'équipe de LONGJUMEAU FC 1 est qualifiée pour le prochain tour.

FOOT FEMININ

Seniors F à 8

Match n° 54928025 du 17 janvier 2026

AIGLE FERTOISE 1 / DOURDAN SPORTS 1

Demande d'AIGLE FERTOISE de changement d'horaire via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 16h00.



U18 F à 8

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

TROIS VALLEES FC 1 / SACLAS MEREVILLE US 1 du 24 janvier 2026

Accord de la Commission pour jouer à 13h30.

Match n° 54928133 du 17 janvier 2026

TROIS VALLEES FC 1 / MILLY GATINAIS FC 1

Demande de MILLY GATINAIS FC de changement de date via Footclubs.

Refus de TROIS VALLEES FC.

La Commission maintient la rencontre le 17 janvier 2026 à 15h15.

Rappel : Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

COUPES ESSONNE ET DISTRICT SENIORS

FMI NON PARVENUE DU 11 JANVIER 2026

Match n° 55264887 * JANVILLE LARDY ASL 1 / MENNECY CS 1

1^{ère} et unique demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 20 janvier 2026, sous peine de match perdu (art. 10.1 de la Coupe).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

Demande de changement de terrain via Footclubs

PALAISEAU US 1 / AIGLE FERTOISE 1 * Essonne du 28 janvier 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Georges Collet 1 (terrain en herbe).

Match n° 55264886 du 11 janvier 2026

PAYS LIMOURS ENT 1 / ORSAY BURES FC 1 * Essonne

Suite à la fermeture du parc des Sports et Loisirs à LIMOURS du 9 au 12 janvier 2026 à 8h00 et en accord avec ORSAY BURES FC, la Commission inverse la rencontre en application de l'article 7.4 du règlement de la Coupe Essonne Seniors.

Le match s'est joué au stade Municipal N°2 à ORSAY (terrain synthétique) ce dimanche 11 janvier 2026 à 15h00.

Les frais d'arbitrage pour l'arbitre central et l'assistant 1 sont à la charge de PAYS LIMOURS ENT (pour rappel prélèvement compte club).

Les frais d'arbitrage pour l'assistant 2 sont à la charge d'ORSAY BURES FC (pour rappel prélèvement compte club).



Match n° 55264888 du 11 janvier 2026

EPINAY ATHLETICO FC 1 / MASSY 91 FC 1 * Essonne

Suite à la fermeture du stade Alain Mimoun du 5 au 12 janvier 2026 inclus et en accord avec MASSY 91 FC, la Commission inverse la rencontre en application de l'article 7.4 du règlement de la Coupe Essonne Seniors.

Le match s'est joué au stade Alice Millat à MASSY (terrain synthétique) ce dimanche 11 janvier 2026 à 15h00.

Les frais d'arbitrage pour l'arbitre central et l'assistant 1 sont à la charge d'EPINAY ATHLETICO FC pour rappel prélèvement compte club).

Les frais d'arbitrage pour l'assistant 2 sont à la charge de MASSY 91 FC (pour rappel prélèvement compte club).

Match n° 55264898 du 11 janvier 2026

GRIGNY FOOTBALL 91 1 / BREUILLET FC 1 * Essonne

Demande de GRIGNY US de changement d'horaire et de terrain, via Footclubs, le 6 janvier 2026 à 20H33 pour jouer à 16h00 au parc des Sports et Loisirs N°1 (terrain synthétique).

Accord de BREUILLET FC.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à GRIGNY FOOTBALL 91 pour demande tardive.

CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUE DU 21 DECEMBRE 2025

D5/C

Match n° 53715435 * MAROLLES US FC 1 / MNVDB FC 3

Reprise du dossier.

Dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 20 janvier 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

TI 72h du 11 janvier 2026 à jouer à une date ultérieure

EPINAY ATHLETICO FC 2 / MONTGERON ES 2 * D4/B

SO VERTOIS 1 / JUVISY ACADEMIE 1 * D5/A

VILLABE ETS 2 / BALLANCOURT-ITTEVILLE ENT 1 * D5/A

ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 2 / PAYS LIMOURS ENT 2 * D5/B

ST VRAIN FC 2 / ST MICHEL FC 91 3 * D5/B

Demande de changement de terrain via Footclubs

VERRIERES LE BUISSON 1 / DOURDAN SPORTS 1 * D2/B du 18 janvier 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Robert Desnos N°2 (terrain synthétique).



Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

EPINAY SUR ORGE SC 2 / VILLEBON SPF 1 * D5/B du 18 janvier 2026

Accord de la Commission pour jouer à 15h30, sous réserve de l'éclairage.

Demandes de changement d'horaire et de terrain via Footclubs

SAVIGNY FOOT CO 1 / LINAS MONTLHERY ESA 2 * D1 du 18 janvier 2026

Demande de SAVIGNY FOOT CO.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (terrain) pour jouer à 16h00, au parc des sports Jean Moulin 2 (terrain synthétique), sous réserve de l'éclairage.

VAL YERRES CROSNE 3 / AIGLE FERTOISE 1 * D3/A du 18 janvier 2026

Demande de VAL YERRES CROSNE.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (terrain) pour jouer à 16h00, au stade Pierre Mollet N°2 (terrain synthétique), sous réserve de l'éclairage.

Demandes de changement d'horaire via Footclubs

MONTGERON ES 2 / BOISSY FC 91 1 * D4/B du 18 janvier 2026

Demande de MONTGERON ES.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (plusieurs rencontres) pour jouer à 16h00, sous réserve de l'éclairage.

ST GERMAIN LES ARPAJON 1 / VIGNEUX FCO 2 * D4/B du 18 janvier 2026

Demande de ST GERMAIN LES ARPAJON.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (problème de vestiaires) pour jouer à 17h00, sous réserve de l'éclairage.

MNVDB FC 3 / LISSOIS FC 2 * D5/C du 18 janvier 2026

Demande de MNVDB FC.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (match des jeunes avant) pour jouer à 16h15, sous réserve de l'éclairage.

Match n° 53715467 du 18 janvier 2026

VERT LE GRAND US 1 / ETAMPES FC 2 * D5/C

Arrêté de fermeture de la Mairie de VERT LE GRAND.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

CHAMPIONNAT CDM

TI 72h du 11 janvier 2026 à jouer à une date ultérieure

ST CHERON ES 5 / OLLAINVILLE AS 5 * D2

Match remis du 23 novembre 2025 à jouer le 22 février 2026

PLATEAU SACLAY ES 5 / BOISSY FC 91 5 * D2



COUPE ESSONNE U14

FMI NON PARVENUE DU 10 JANVIER 2026

Match n° 55264835 * DOURDAN SPORTS 1 / MENNECY CS 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 20 janvier 2026.

TI 72h du 10 janvier 2026 à jouer le 31 janvier 2026

EPINAY ATHLETICO FC 1 / PARAY FC 1

ST MICHEL FC 91 1 / ULIS CO 1

SUD ESSONNE ETRECHY 1 / BREUILLET FC 1

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

COUDRAYSIEN FC 1 / VIGNEUX FCO 1 du 10 janvier 2026

Accord de la Commission pour jouer à 14h00.

Demande de changement de date et d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

FLEURY 91 FC 1 / EVRY FC 1 du 11 janvier 2026

Accord de la Commission pour jouer le mercredi 28 janvier 2026 à 20h00, sous réserve de l'éclairage.

Demandes de changement d'horaire via Footclubs

VAL YERRES CROSNE 1 / GRIGNY FOOTBALL 91 1 du 10 janvier 2026

Demande de VAL YERRES CROSNE.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (plusieurs rencontres) pour jouer à 14h00.

ST MICHEL FC 91 1 / ULIS CO 1 du 10 janvier 2026

Demande de ST MICHEL FC 91.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (plusieurs rencontres) pour jouer à 12h00.

Match n° 552648418 du 10 janvier 2026

JEUNESSE ETAMPOISE 1 / BRETIGNY FCS 1

Courriel de JEUNESSE ETAMPOISE le 9 janvier 2026 à 21h28.

Arrêté Municipal de fermeture.

Le club visiteur a été avisé de la fermeture du terrain par le club recevant selon la procédure de l'article 20.6.3 du RSG du DEF.

L'arbitre ne s'est pas présenté.

La procédure est respectée : la Commission reporte la rencontre au 31 janvier 2026 à 15h30.



Match n° 55264831 du 10 janvier 2026

RIS ORANGIS US 1 / LINAS MONTLHERY ESA 1

Demande de RIS ORANGIS US de changement d'horaire via Footclubs, le 8 janvier 2026 pour jouer à 14h00.

Accord de LINAS MONTLHERY ESA.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à RIS ORANGIS US pour demande tardive.

Match n° 55264843 du 10 janvier 2026

PALAISEAU US 1 / MNVDB FC 1

Demande de PALAISEAU US d'inversion de la rencontre et d'horaire via Footclubs le 9 janvier 2026.

Pas de terrain disponible.

Accord des deux clubs.

La rencontre s'est déroulée à NOZAY à 12h00.

Match n° 55264844 du 10 janvier 2026

VIGNEUX FCO 1 / COUDRAYSIEN FC 1

Demande de VIGNEUX FCO d'inversion de la rencontre et date via Footclubs.

Accord des deux clubs.

Courriels de VIGNEUX FCO et de COUDRAYSIEN FC.

Accord de la Commission pour jouer le 31 janvier 2026 au COUDRAY MONTCEAUX.

CHAMPIONNAT U14

TI 72h du 10 janvier 2026 à jouer à une date ultérieure

PLESSIS PATE ES 1 / GRIGNY FOOTBALL 91 4 * D4/A

Demande de changement de terrain via Footclubs

COUDRAYSIEN FC 2 / VERT LE GRAND-ST VRAIN ENT * D4/B du 24 janvier 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Robert Dautier N°3 (terrain synthétique).

Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

MENNECY CS 1 / WISSOUS FC 1 * D2/A du 17 janvier 2026

Accord de la Commission pour jouer à 15h30 au stade Alexandre Rideau 1 (terrain synthétique).

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

VILLABE ETS 2 / ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 2 * D3/C du 17 janvier 2026

Accord de la Commission pour jouer à 17h00, sous réserve de l'éclairage.

Demande de changement d'horaire via Footclubs

VILLABE ETS 2 / ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 2 * D3/C du janvier 2026

Demande de MONTGERON ES.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (terrain) pour jouer à 16h00, au stade du Cosec M. T. Eyquem 3 (terrain synthétique), sous réserve de l'éclairage.



Match n° 54591581 du 17 janvier 2026

VIGNEUX FCO 3 / JANVILLE LARDY ASL 1 * D4/A

Demande de JANVILLE LARDY ASL de changement d'horaire via Footclubs.

Refus de VIGNEUX FCO.

La Commission maintient la rencontre à 16h30.

CHAMPIONNAT U15

TI 72h du 10 janvier 2026

Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs

EVERY FC 2 / BRUNOY FC 2

Accord de la Commission pour jouer le 7 mars 2026 à 15h30.

Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

MENNECY CS 1 / FLEURY 91 FC 2 * D2 du 17 janvier 2026

Accord de la Commission pour jouer à 15h00 au stade Alexandre Rideau 2 (terrain synthétique).

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

SUD ESSONNE 1 / MORANGIS CHILLY FC 1 * D2 du 17 janvier 2026

Accord de la Commission pour jouer à 14h00.

Demande de changement d'horaire via Footclubs

LINAS MONTLHERY ESA 1 / ULIS CO 1 * D1 du 17 janvier 2026

Demande de LINAS MONTLHERY ESA.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (foot animation) pour jouer à 16h00, sous réserve de l'éclairage.

COUPE ESSONNE U16

FMI NON PARVENUE DU 11 JANVIER 2026

Match n° 55265033 * ULIS CO 1 / JEUNESSE ETAMPOISE 1

1^{ère} et unique demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 20 janvier 2026, sous peine de match perdu (art. 10.1 de la Coupe).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

TI 72h du 10 janvier 2026 à jouer le mercredi 21 janvier 2026 à 18h30

PAYS LIMOURS ENT 1 / TREMLIN FOOT 1

LINAS MONTLHERY ESA 1 / STE GENEVIEVE FC 1

Demande de changement de terrain via Footclubs

PAYS LIMOURS ENT 1 / TREMLIN FOOT 1 du 21 janvier 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Vincent Coupet 3 (terrain en herbe).



Demande de changement d'horaire via Footclubs

RIS ORANGIS US 1 / VERT LE GRAND-ST VRAIN ENT 1 du 14 janvier 2026

Demande de RIS ORANGIS US.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (organisation) pour jouer à 19h30, sous réserve de l'éclairage.

Match n° 55265031 du 11 janvier 2026

SOISY SUR SEINE AS 1 / DOURDAN SPORTS 1

TI 72h à jouer le mercredi 21 janvier 2026 à 18h30.

Demande de SOISY SUR SEINE AS de changement d'horaire et de terrain via Footclubs.

Refus de DOURDAN SPORTS.

Demande de DOURDAN SPORTS de changement d'horaire via Footclubs.

Accord de la Commission pour à jouer à 20h00, sous réserve de l'éclairage.

CHAMPIONNAT U16

TI 72h du 11 janvier 2026 à jouer à une date ultérieure

BONDOUFLE AMC 1 / BENFICA YERRES 1 * D4/B

ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 2 / DRAVEIL FC 2 * D3/B

Match remis du 23 novembre 2025 à jouer le 1^{er} mars 2026

MORSANG SUR ORGE FC 2 / SAVIGNY FOOT CO 2 * D4/C

Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

EPINAY SUR ORGE SC 2 / STE GENEVIEVE FC 2 * D3/B du 18 janvier 2026

Accord de la Commission pour jouer à 11h30 au stade du Breuil N°1 (terrain synthétique).

Demandes de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

MONTGERON ES 1 / ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 1 * D2/B du 18 janvier 2026

Accord de la Commission pour jouer à 14h00.

MONTGERON ES 2 / MORANGIS CHILLY FC 2* D4/D du 18 janvier 2026

Accord de la Commission pour jouer à 12h00.

VILLEMORISSON FC 1 / MORANGIS CHILLY FC 2* D4/D du 8 février 2026

Accord de la Commission pour jouer à 12h30.

Demande de changement d'horaire via Footclubs

STE GENEVIEVE FC 1 / PALAISEAU US 2 * D2/B du 18 janvier 2026

Demande de STE GENEVIEVE FC.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (organisation des rencontres) pour jouer à 12h00.



Match n° 54582276 du 2 novembre 2025

TROIS VALLEES-OLLAINVILLE ENT 1 / COUDRAYSIEN FC 1 * D4/A

Retour du dossier du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes en date du 8 décembre 2025 ayant dit match à rejouer.

La Commission programme la rencontre au 22 février 2026 à 14h00.

La Commission invite les deux clubs à prendre connaissance de l'article 20.2.3. du R.S.G. du DEF relatif aux dispositions prévues quant à la qualification des joueurs en cas de match donné à rejouer.

20.2.3 - Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité. Dans ce cas uniquement, ne peuvent prendre part à la rencontre que les joueurs qualifiés à la date prévue pour le premier match.

Les conditions de participation des joueurs à un match remis ou à un match à rejouer figurent à l'article 7.12 du présent Règlement Sportif Général.

Match n° 53719446 du 18 janvier 2026

FLEURY 91 FC 3 / ST MICHEL FC 91 1 * D2/A

Demande de FLEURY 91 FC de changement d'horaire via Footclubs.

Refus de ST MICHEL FC.

Au vu du motif invoqué (plusieurs rencontres), la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 54582755 du 18 janvier 2026

BONDOUFLE AMC 1 / BOISSY FC 91 1 * D4/B

Demande de BONDOUFLE AMC de changement d'horaire via Footclubs.

Refus de BOISSY FC 91.

Au vu du motif invoqué (plusieurs rencontres), la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

COUPE ESSONNE U18

Match n° 55264924 du 11 janvier 2026

MENNECY CS 1 / VIRY CHATILLON ES 1

Courriel de VIRY CHATILLON ES en date du 9 janvier 2026 à 11h59 nous informant du forfait (avisé) de son équipe pour cette rencontre.

L'équipe de MENNECY CS 1 est qualifiée pour le prochain tour.

Match n° 55264925 du 14 janvier 2026

FLEURY 91 FC 1 / ST GERMAIN LES ARPAJON 1

Reprise du dossier.

En raison d'une rencontre de championnat LPIFF pour FLEURY 91 FC à cette date, la Commission reporte la rencontre au 28 janvier 2026 à 20h00, sous réserve de l'éclairage.

Match n° 55264930 du 11 janvier 2026

PALAISEAU US 1 / ETAMPES FC 1

Arrêté Municipal de fermeture des terrains de PALAISEAU.



Courriel d'ETAMPES acceptant l'inversion.
La rencontre s'est jouée à ETAMPES à 13h00.
Les frais d'arbitrage sont à la charge de PALAISEAU US.

Match n° 55264835 du 11 janvier 2026

STE GENEVIEVE FC 1 / EVRY FC 1

Demande de STE GENEVIEVE FC de changement d'horaire via Footclubs, le 8 janvier 2026 pour jouer à 12h30.

Accord de EVRY FC.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à STE GENEVIEVE FC pour demande tardive.

CHAMPIONNAT U18

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

MENNECY CS 1 / EPINAY SUR ORGE SC 1 * D2/B du 25 janvier 2026

Accord de la Commission pour jouer à 13h30.

Demandes de changement d'horaire via Footclubs

VAL YERRES CROSNE 2 / ORSAY BURES FC 1 * D1 du 18 janvier 2026

Demande de VAL YERRES CROSNE.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (match Seniors à 16h00) pour jouer à 14h00.

EPINAY SUR ORGE SC 1 / VIRY CHATILLON ES 1 * D2/B du 18 janvier 2026

Demande d'EPINAY SUR ORGE SC.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (U16 à 11h30) pour jouer à 13h30.

ST GERMAIN LES ARPAJON 1 / COURCOURONNES FC 1 * D3/A du 18 janvier 2026

Demande de ST GERMAIN LES ARPAJON.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (trois rencontres à domicile) pour jouer à 12h30.

Demande de changement d'horaire via Footclubs et courriel de ST MICHEL FC 91

ST MICHEL FC 91 2 / JANVILLE LARDY ASL 1 * D3/B du 18 janvier 2026

Demande de ST MICHEL FC 91.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (Seniors R3 à 14h00) pour jouer à 12h00.

Match n° 53718953 du 18 janvier 2026

BONDOUFLE AMC 1 / MONTGERON ES 1 * D2/B

Demande de BONDOUFLE AMC de changement d'horaire via Footclubs.

Refus de MONTGERON ES.

La Commission maintient la rencontre à 13h00.

CHAMPIONNAT VETERANS

TI 72h du 11 janvier 2026 à jouer le 22 février 2026

PLESSIS PATE ES 1 / SERMAISE FC 1 * D3/A

AIGLE FERTOISE 1 / FONTENAY VICOMTE FR 1 * D3/B



TI 72h du 11 janvier 2026 à jouer le 8 mars 2026

VILLABE ETS 1 / VERRIERES LE BUISSON 1 * D2/A

Matchs à jouer le 22 février 2026

VILLABE ETS 1 / VAL YERRES CROSNE 1 * D2/A remis au 21 décembre 2025

SO VERTOIS 1 / BONDOUFLE AMC 2 * D3/C remis au 21 décembre 2025

CHALO ST MARS BOUTERVILLIERS 1 / SACLAS MEREVILLE US 2 * D4/A remis au 21 décembre 2025

Matchs à jouer le 8 mars 2026

PLATEAU SACLAY ES 1 / BERGERIES AS 1 * D3/C remis au 30 novembre 2025

VILLIERS SUR ORGE FC 1 / JEUNESSE ETAMPOISE 1 * D3/C remis au 21 décembre 2025

Match n° 53718444 remis au 11 janvier 2026

JEUNESSE ETAMPOISE 2 / BOISSY FC 91 1 * D4/B

Arrêté Municipal de fermeture de la Mairie d'ETAMPES reçu le 10 janvier 2026 à 13h33.

Le club visiteur a été avisé de la fermeture du terrain par le club recevant selon la procédure de l'article 20.6.3 du RSG du DEF.

La procédure est respectée : la Commission reporte la rencontre au 22 février 2026.

La Commission annule l'inversion de la rencontre (voir PV du 6 janvier 2026).

Match n° 53717850 du 18 janvier 2026

BERGERIES AS 1 / BENFICA YERRES 2 * D3/C

Courriel de Val d'Yerres Val de Seine pour la fermeture du stade des Bergeries.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 53717384 du 18 janvier 2026

VILLABE ETS 1 / PAYS LIMOURS ENT 1 * D2/A

Arrêté de fermeture de la Mairie de VILLABE du stade du Bras de Fer.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 53718067 du 25 janvier 2026

TOURNELLES CONCY 1 / CHALO ST MARS BOUTERVILLIERS 1 * D4/A

Demande de TOURNELLES CONCY de changement de date via Footclubs.

Refus de la Commission.

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

La Commission maintient la rencontre le 25 janvier 2026 à 9h30.

+45 ANS

FMI NON PARVENUE DU 11 JANVIER 2026

Poule D

Match n° 54571971 * VAL YERRES CROSNE 4 / MORSANG SUR ORGE FC 4

Réception d'une feuille de match papier.



Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 20 janvier 2026.

TI 72h du 11 janvier 2026 à jouer à une date ultérieure

AIGLE FERTOISE 4 / BERGERIES AS 4 * Poule F

TI 72h du 11 janvier 2026 à jouer le 22 février 2026

ITTEVILLE AS 4 / TOURNELLES CONCY 4 * Poule E

BREUILLET FC 4 / ULIS CO 4 * Poule C

TI 72h du 11 janvier 2026 à jouer le 1^{er} mars 2026

ST MICHEL FC 91 4 / MORANGIS CHILLY FC 4 * Poule A

Match remis du 30 novembre 2025 à jouer le 22 février 2026

OLLAINVILLE AS 4 / RIS ORANGIS US 4 * Poule B

Match remis du 14 décembre 2025 à jouer le 1^{er} mars 2026

OLLAINVILLE AS 4 / WISSOUS FC 4 * Poule B

Demande de changement de terrain via Footclubs

TOURNELLES CONCY 4 / MNVDB FC 5 * Poule E du 18 janvier 2026

Accord de la Commission pour jouer au Léo Lagrange N°3 (terrain synthétique).

Match n° 54571083 du 18 janvier 2026

WISSOUS FC 4 / BONDOUFLE AMC 4 * Poule B

Arrêté de fermeture de la Mairie de WISSOUS du stade du château Gaillard.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

+55 ANS

Match remis du 21 septembre 2025 à jouer le 29 mars 2026

SO VERTOIS 6 / BOUSSY-QUINCY FC 6 * Poule C

Match remis du 5 octobre 2025 à jouer le 5 avril 2026

VILLABE ETS 7 / MORSANG SUR ORGE FC 6 * Poule C

Match remis du 16 novembre 2025 à jouer le 29 mars 2026

VILLABE ETS 6 / VILLEBON SPF 6 * Poule A

Match remis du 14 décembre 2025 à jouer le 19 avril 2026

RIS ORANGIS US 6 / BONDOUFLE AMC 6 * Poule B



Match remis du 16 novembre 2025 à jouer le 19 avril 2026

VILLABE ETS 7 / MORANGIS CHILLY FC 7 * Poule C

Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs

Reprise du dossier

MORANGIS CHILLY FC 7 / AIR FRANCE PARIS AS 6 * Poule C remis au 11 janvier 2026

Accord de la Commission pour jouer le 1^{er} mars 2026.

Demande de changement de date, d'horaire et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

VILLEMORISSON FC 6 / MORANGIS CHILLY FC 7 * Poule C remis du 18 janvier 2026

Accord de la Commission pour jouer le 19 janvier 2026 à 20h30 au stade des Erables (terrain synthétique), sous réserve de l'éclairage.